

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du Comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET, MATON

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 9 – REGIE AUTONOME : CONVENTION CADRE AVEC L'ENSEMBLE ORCHESTRAL DE BIARRITZ

M..... présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans sa nouvelle dimension d'Agglomération Pays Basque, le Conservatoire Maurice Ravel se doit d'irriguer ce nouveau territoire. Désormais acteur de l'élan artistique du Pays Basque, la Régie Autonome entend développer des liens privilégiés avec l'Ensemble Orchestral de Biarritz et établit donc une convention cadre avec celui-ci.

La présente convention, présentée ci-après, a pour objectif de définir les bases d'une collaboration pédagogique, artistique et matérielle en soutien de l'action de l'Ensemble Orchestral de Biarritz.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Ce partenariat repose sur 5 piliers :

1. L'action pédagogique

Des élèves du conservatoire pourront, sur avis du Directeur adjoint et au cas par cas, valider leur pratique collective en suivant régulièrement les répétitions et concerts de l'EOB. Cette évaluation sera validée par le conservatoire après avis du directeur artistique de l'EOB.

2. La programmation et la diffusion artistique

3. La communication

L'EOB sera mentionné dans le document d'information pédagogique diffusé par le conservatoire auprès des élèves des pratiques amateurs.

4. Les conditions des prêts d'instruments ou de mise à disposition de matériel et de locaux

5. Les élèves inscrits au conservatoire bénéficieront d'un tarif de cotisation « étudiant » à l'EOB (5,00 € pour l'année 2022)

Une convention spécifique sera faite pour chaque projet commun.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention cadre avec l'Ensemble Orchestral de Biarritz.

DONT ACTE